

Social : place aux jeunes

Jean Castex reçoit, à partir de ce mercredi, les partenaires sociaux. Le gouvernement doit définir les contours du futur revenu d'engagement pour les jeunes, promis par Emmanuel Macron. Avec un enjeu : répondre aux besoins d'une génération victime de la crise sanitaire.

Opération séduction en direction de la jeunesse. Frappés de plein fouet par les conséquences économiques et sociales, les moins de 25 ans sont au cœur des réflexions de l'exécutif.

Jean Castex, qui reçoit mercredi, jeudi et vendredi les organisations patronales et syndicales, a inscrit en bonne place la jeunesse à l'agenda des discussions. Après des mois de mesures de restrictions destinées à protéger les plus fragiles et les plus âgés, le gouvernement sait qu'il est attendu sur les mesures en direction des victimes collatérales de la crise sanitaire : les jeunes les plus précaires. Le Premier ministre testera auprès des partenaires sociaux les grandes lignes du revenu d'engagement pour les moins de 25 ans annoncé par Emmanuel Macron mi-juliet. Les contours précis du dispositif restent encore à préciser mais l'allocation devrait se monter à environ 500 €.

Avec ce nouveau projet, le chef de l'Etat clot le débat récurrent sur l'extension du RSA au



Objectif des mesures du gouvernement : remettre tous les jeunes sur une trajectoire d'emploi ou de formation. Photo Julio PELAEZ

moins de 25 ans (demandé par la gauche, et les associations). Il se positionne sur le terrain du social, tout réaffirmant son mantra : une insertion par le travail ou par la formation.

Domant-donnant

Reste à savoir comment ce revenu se distinguera des différents aides qui existent déjà (lire repères ci-joints). Quels jeunes passent entre les mailles du filet du plan « un jeune, une solution », de la garantie jeunes et des autres dispositifs ? Comment les aider à retrouver le chemin d'un parcours d'insertion ?

La question sera posée aux partenaires sociaux pour recueillir leur avis. Mais les travaux, eux, ont déjà bien avancé

au cours de l'été. Le revenu sera destiné aux jeunes sans emploi ou sans formation, soit plus d'un million de personnes. L'idée n'est pas de rentrer dans le dispositif par l'allocation mais par un diagnostic des besoins du jeune.

Après l'évaluation de sa situation, il lui sera proposé « un accompagnement individualisé et adapté à ses difficultés », explique le ministre du Travail : « Les jeunes qui ont des difficultés financières percevront un revenu dans le cadre de cet accompagnement. Ils devront par ailleurs signer un contrat d'engagement. Il s'agit d'un engagement réciproque entre les acteurs du service public de l'emploi et les jeunes ».

Assurance-chômage

La promesse de ce revenu pour les jeunes ne se concrétisera pas avant la fin du premier semestre 2022. D'ici là, une autre réforme deviendra effective, au 1^{er} octobre, celle de l'assurance chômage. Avec le nouveau mode de calcul, les jeunes actifs risquent d'être pénalisés. L'Urlicé a anticipé une dégradation en estimant que les 18-25 ans représenteront 30 % des chômeurs durement touchés par la réforme. Entre la réforme d'hiver et la promesse du nouveau revenu, l'équilibre de la balance penchera-t-il en faveur des jeunes ? Il faudra encore quelques mois pour dresser le bilan social du « en même temps ».

E.B.

MAIS AUSSI

■ **Les dispositifs**
Plusieurs systèmes d'aide et d'accompagnement existent déjà. Les jeunes qui sont exclus du dispositif de revenu de solidarité active (RSA) - La **garantie jeunes**. Ils signent un contrat signé entre le jeune et la mission locale, qui peut impliquer des périodes de formation ou des mises en situation professionnelle. En échange, le jeune touche une allocation, d'un montant maximum de près de 500 euros, cumulable avec un revenu d'activité (jusqu'à 300 €).

- **Le plan « un jeune, une solution »**. Lancé à l'été 2020, il comprend aides à l'embauche, renforcement des dispositifs d'accompagnement et formations.

- **L'accompagnement intensif des jeunes (AIJ)**. Grâce à un accompagnement personnalisé avec un conseiller, l'AIJ doit permettre aux jeunes de sortir rapidement du chômage.

- **Le service civique**, qui permet d'exercer une mission de service public en échange d'une indemnité (473 euros par mois).

- **Les contrats de volontariat dans les EPIDJ** (établissements pour l'insertion dans l'emploi), pour les jeunes de 18-25 ans en difficulté sociale.

QUESTIONS À

Antoine Dulin Président de la commission « insertion des jeunes » au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.
« Un filet de sécurité pour les plus précaires »

Dans quel contexte s'inscrit la création d'un revenu d'engagement pour la jeunesse ?

« Avant la crise du Covid, un jeune sur cinq vivait dans une situation de précarité. La pandémie a encore amplifié les difficultés des 18-24 ans disposant de faibles revenus. Elle a limité les opportunités de petits jobs, elle a accentué les problèmes financiers des familles les plus vulnérables. Or, en France, le système de protection sociale des jeunes repose essentiellement sur la solidarité familiale. Ce revenu pourrait leur offrir un filet de sécurité. »



Photo DR

Quels sont les éléments nécessaires à sa réussite ?

« Tout d'abord, il faut sortir d'une logique d'entièrement de dispositifs, comme c'est le cas aujourd'hui. Entre la garantie jeune, les EPIDJ, l'AIJ, les écoles de la deuxième chance, on est un peu perdu. Créer un revenu jeune permettrait également d'entrer dans une logique de droit. Un revenu comme le RSA constitue non seulement une aide financière, mais offre aussi une porte d'entrée vers l'aide au logement, à la santé... Ensuite, le montant du revenu devrait être proche de celui du RSA, 565 euros. Enfin, le jeune doit pouvoir disposer d'un accompagnement adapté à ses besoins. Ils sont très différents entre un étudiant boursier qui n'est que quelques mois à trouver du travail et un jeune très éloigné de l'emploi, passé par la case prison ou la rue. Le dispositif doit prendre en compte ces écarts pour faire du sur-mesure. C'est la nécessité des financements flexibles sur l'accompagnement. À titre d'exemple, la garantie jeune, au-delà de l'allocation, prévoit 1 600 euros d'accompagnement par jeune et par an. »

Le revenu doit-il être attribué sans conditions ?

« Non. Il doit être lié à des conditions de revenu et ouvert aux trajectoires pauvres. Sur l'engagement du jeune, il faut bien le calibrer pour qu'il ne se transforme pas en frein pour certains publics très précaires et très éloignés du marché de l'emploi. Ce revenu doit être attribué sans limitation dans le temps, avec comme seul critère de fin le fait d'avoir retrouvé un emploi, une formation et des ressources suffisantes. »

Propos recueillis par Etienne BÉCU

APL : les nouveaux actifs parmi les perdants

Une réforme à première vue uniquement technique des APL est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Jusque-là calculées sur les revenus d'il y a deux ans, les allocations logement le sont désormais en « temps réel ». Mais qui dit réforme technique ne dit pas, pour autant, réforme neutre. Trois chercheurs de l'Institut des politiques publiques (IP) ont ainsi montré, dans une étude parue au mois de juillet, que la modification du mode de calcul devrait permettre à l'Etat de faire 1,2 milliard d'économie. Surtout, ils ont révélé que s'il y a des foyers gagnants, d'autres perdent au change. Et parmi ceux-ci, on trouve... les jeunes actifs. « 33 % des moins de 25 ans non étudiants sont perdants et connaissent une perte moyenne de 1 067 euros d'aides au

logement par an par unité de consommation », notent les trois chercheurs. C'est logique, étant donné l'écart important entre leurs revenus d'il y a deux ans - avant leur entrée en emploi - et leurs revenus courants. Mais cela peut poser de sérieux problèmes pour ces jeunes actifs qui disposent souvent de peu de capitaux. L'ancien mode de calcul constituait une sorte de « prime à l'installation », qui leur permettait notamment de s'équiper dans leurs premiers logements. Afin de limiter cet effet pervers, un abattement avait été prévu pour les apprentis dans la réforme. Il est élargi aux jeunes au contrat de professionnalisation ce 1^{er} septembre.

« Rapport N°35 - juillet 2021

Covid : les 18-25 ans, premières victimes de la crise sociale

Les images resteront pour longtemps. En pleine crise sanitaire, la France découvre d'énormes files d'attente devant des banques alimentaires destinées aux étudiants. Comme un symbole d'une crise sanitaire qui a d'abord fragilisé la jeunesse. Sur le front de l'emploi, avec un taux de chômage des 15-24 ans autour de 20 %, la situation des jeunes inquiétait déjà avant le Covid mais la crise a tout changé : selon une étude de la Dares (ministère du Travail) le taux d'emploi dans cette tranche d'âge a reculé d'1,2 point en 2020, contre une diminution seulement de 0,4 point pour les 25 à 49 ans.

Le plan du gouvernement « un jeune, une solution » aurait limité la casse : le chômage des jeunes n'a augmenté que de 6 % entre décembre 2019 et mai 2021. Reste que cette hausse



De nombreux étudiants ont été contraints de se nourrir auprès de banques alimentaires. Photo AFP/Nicolas TUCAI

et les incertitudes liées à la crise sanitaire affectent davantage les jeunes. Selon un baromètre de la Dares (ministères de la Solidarité et de la Santé), l'inquiétude a ainsi grimpé dans toutes les classes

mais plus particulièrement parmi les jeunes : la part des 18-29 ans disant se trouver dans une mauvaise situation financière est passée de 15 à 28 % entre fin

2019 et fin 2020 (contre 19 à 25 % dans la population globale). Surtout, les jeunes sont de plus en plus nombreux à estimer vivre moins bien que leurs parents : ils étaient 36 % à l'affirmer en 2020, contre 22 % l'année précédente.

Dur à avaler pour une génération qui peut nourrir le sentiment de s'être fait voler une part de jeunesse par la crise sanitaire et les mesures de restriction.